

Paris, le 30 janvier 2021

Coronavirus COVID-19 : Recommandations pour les voyages à forfait

Suite aux dernières annonces émises par le gouvernement le 29 janvier impactant très massivement tous les voyageurs, le **SETO** (Syndicat des Entreprises du Tour Operating), recommande à ses membres les **dispositions suivantes** pour les clients ayant réservé un **voyage à forfait**

- **Pour toutes les destinations hors de l'espace Européen¹ et pour les destinations des DROM COM** tous les départs **jusqu'au vendredi 26 février 2020 inclus sont reportés**. A ce titre, le SETO rappelle que s'il est possible de proposer des avoirs, les clients sont en droit de les refuser auquel cas le Code du tourisme s'applique.
- **Pour toutes les destinations de l'espace Européen** les voyageurs devront présenter un test PCR négatif à la Covid-19 réalisé avant leur retour. Un isolement pendant sept jours une fois arrivés en France et un deuxième test PCR à l'issue de cette période de sept jours sont fortement recommandés par le MEAE.

Dans ce contexte,

- **pour les voyageurs qui souhaitent maintenir leur départ** et dans le respect des protocoles sanitaires imposés par les destinations accessibles, les tour-opérateurs les informent des dispositions prises par les autorités.
- Pour **les voyageurs qui ne souhaitent pas partir** le SETO recommande à ses adhérents d'étudier avec les clients des solutions de report au cas par cas prenant également en compte les frais imposés par les compagnies aériennes

Cette instruction a été mise à jour le 30 janvier 2021 à 10H; la situation évoluant rapidement certaines réponses ou positions peuvent être amenées à être modifiées à tout moment.

- Pour les voyages concernés, les tour-opérateurs en informent leurs clients dans les meilleurs délais.
- Les tour-opérateurs se tiennent à la disposition de leurs clients et des agences de voyages pour répondre à leurs interrogations et apporter des solutions aux cas particuliers.

¹ **Union européenne, Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège et Suisse**

* * *

Le Syndicat des Entreprises du Tour Operating (SETO) regroupe quelques 70 des plus importants tour-opérateurs du marché français. Depuis sa création le 5 mars 2013 par les membres de l'Association de Tour-Opérateurs (CETO, fondée en 1973), le SETO a amplifié et développé les actions menées par l'Association pendant 40 ans tant sur le plan national qu'europpéen. La représentation des Tour-Opérateurs en est depuis renforcée auprès de toutes les instances officielles, institutionnelles tant françaises qu'europpéennes. Le SETO œuvre à la défense des intérêts des tour-opérateurs sur les enjeux d'avenir de la profession, en particulier les mutations de marché, technologiques, juridiques, consuméristes ou encore sociales.

Le Syndicat s'exprime régulièrement sur des questions d'actualité sur son site www.seto.to

Pour les professionnels du tourisme, son portail « Service d'Information Sécurité » (SIS) délivre des informations sur les conditions de sécurité des déplacements des touristes français à l'étranger.

SERVICE DE PRESSE : CARDAMONE - Odile CORNILLE - Tel : 01 45 80 54 55



NOTE AUX ADHERENTS